

AUTORISATION PARENTALE pour un enfant mineur

Je soussigné(e) : (Nom, Prénom).....

Demeurant à

Code postal – Ville :

Autorise mon enfant (Nom, Prénom).....

A pratiquer le tir à l'arc au sein de la Compagnie de Tir à l'Arc de Châtillon 92, (dénommée "Compagnie" ci-après) pendant la saison 20.../ 20...

- 1) Le tir à l'arc se pratique au gymnase République, 21 A venue de la République 92320 CHATILLON.
- 2) Le créneau horaire pour l'initiation des jeunes archers est le vendredi de 18h30 à 20h15. L'entraînement peut se faire sur tous les créneaux prévus par la Compagnie.
- 3) **Les parents ou accompagnateurs doivent impérativement s'assurer que l'initiateur est présent dans le gymnase. La responsabilité de la Compagnie n'est engagée que dans le lieu d'initiation et le créneau horaire (cf. paragraphes précédents)**
- 4) L'enfant est licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) par les soins de la Compagnie. Il bénéficie de l'assurance fédérale. Il recevra directement sa licence à son adresse personnelle.
- 5) Le jeune archer a passé une visite médicale de non contre-indication de la pratique du tir à l'arc, daté de moins de 3 mois au 1^{er} septembre. Un certificat médical sera réclamé obligatoirement avant la prise de licence. Ce certificat devra mentionner l'autorisation de **pratique en compétition** le cas échéant.
- 6) Mon accord me sera demandé pour tout déplacement et activité de tir à l'arc en dehors du gymnase (compétitions, rencontres, etc...)
- 7) Mon enfant est autorisé(e) à :

QUITTER SEUL LA COMPAGNIE EN FIN DE SEANCE (*)
ATTENDRE LES PARENTS OU ACCOMPAGNATEURS (*)

Date

Signature

(*) Rayer la mention inutile